

Image not found or type unknown



Affichage pour recrutement

Par **lechouan**, le **19/01/2015** à **17:55**

Bonjour,

J'aimerais savoir si un employeur est dans l'obligation de faire un affichage ou une petite annonce en interne ou en externe lorsqu'il veut recruter.

Merci

Par **P.M.**, le **19/01/2015** à **21:27**

Bonjour,

Sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, l'employeur n'a pas d'obligation formelle d'affichage à ce niveau sachant quand même qu'il y a des priorités pour les salariés à temps partiel qui veulent passer à temps plein ou inversement, ceux qui travaillent de nuit et veulent passer de jour et inversement, précaires (CDD et intérim) et ceux qui ont fait part d'un désir de réembauche à la suite d'un licenciement économique...

Par **lechouan**, le **19/01/2015** à **21:36**

Merci beaucoup pour cette réponse rapide et complète

Cordialement